

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT
DE PONTOISE
ET
DU VEXIN

TOME XXVII
Premier fascicule



PONTOISE
BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
3, RUE DES MOINEAUX

1906

7

Pen. 80

12427



LA PORTE ROMANE

DE GENAINVILLE

*Communication de M. PIERRE DELCOURT
à l'Assemblée générale de 1905*

LA commune de Genainville-en-Vexin — près Magny — jadis censive d'une abbaye de Chartreux, a conservé, du domaine seigneurial, l'église, une notable partie des bâtiments conventuels primitifs et l'habitation abbatiale dernière.

L'église présente la disposition habituelle aux basiliques conventuelles seigneuriales : la séparation en deux parties, spéciales, chacune, aux religieux et au public paroissial.

A Genainville, cette division, longitudinale, est marquée par des piliers soutenant les retombées des deux voûtes ; elle constitue, de fait, deux nefs et deux chœurs. La façade, elle-même, marque, à l'extérieur, cette forme par sa différence dans la décoration architectonique.

Il est évident que la partie méridionale de l'église, celle adjacente aux bâtiments conventuels, était plus spécialement affectée aux religieux ; il existe encore un passage reliant la basilique à ces bâtiments, passage formé par une porte dont le curé actuel possède la clef.

Cette église est des plus intéressantes pour l'étude de l'archi-

tecktonie religieuse, si bien, comme un livre *ad hoc*, elle montre tous les âges de construction de ce genre. Romane par ses piliers et la base de ses murs latéraux, elle marque le plus pur style du xiii^e siècle, celui de saint Louis, dans l'un de ses chœurs, celui septentrional — malheureusement peinturluré en un bleu étrange — sa croisée — ou plutôt la séparation des nefs et des chœurs, car il n'existe pas de transept — est de la fin du xv^e siècle. Le chœur méridional, sans caractère, est cependant orné de boiseries Louis XVI, de valeur nulle. Enfin, la façade, de style renaissance — reconstruite assurément à la même époque que celle de l'église de Magny — marque la dernière étape de ces différents modes d'architecture.

Les bâtiments conventuels primitifs, accolés à la partie méridionale de l'église, constituent actuellement une ferme. C'est sur eux, ou tout au moins sur une porte remarquable de ces bâtiments, que je désire attirer votre haute attention, messieurs.

Ces bâtiments, d'habitation et d'usage personnel aux Chartreux, ont été en partie détruits et remplacés par une demeure purement moderne, laquelle, naturellement, non seulement est de nul intérêt mais jure horriblement dans l'ensemble ; les intérieurs ont été complètement transformés, il n'y a que peu de temps. Le mal est irréparable. Les granges et un colombier demeurent encore, avec leur caractère extérieur entier.

De la façade principale, existante, de ces bâtiments conventuels, et d'une autre, en retour d'équerre à celle-ci et adossée parallèlement à l'église, il existe deux morceaux d'architecture, dont l'un, tout au moins, mérite d'être signalé à votre attention et d'être placé sous votre protection, car — si je ne me trompe — il me semble constituer un spécimen fort rare, sinon unique, en notre région du Vexin français.

C'est une porte romane, dressée au haut d'un perron et couverte d'un auvent ; son arc, décoré d'un cordon de brisures — presque toutes intactes — marque la période du premier tiers du xiii^e siècle. Cette porte, de belle ordonnance, d'allure large, est encore si bien conservée que quelques réparations sobres et consciencieuses suffiraient à la remettre en son état complet.

Le deuxième morceau, celui placé sur la façade en retour d'équerre, est constitué par deux petites fenêtres géminées, à ogive lancéolée du xiii^e siècle ; elles sont, en quelque sorte plaquées sur cette façade, à la hauteur du premier étage, et, je ne sais trop quel peut être leur usage actuel, car leurs baies sont bouchées. Encastées dans ces murs — modernes, j'ai oublié de le dire — et n'ayant point d'apparence usagère, il ne paraît pas que ces deux fenêtres puissent courir le risque d'être détruites, leur démolition ne présentant, actuellement, aucun intérêt pour le fermier ou son propriétaire.

Mais, je crains fort qu'il n'en soit autrement de la porte romane, menacée à tout instant d'être, sinon remplacée complètement, tout au moins modifiée — stupidement — sous prétexte de réparations!

C'est ainsi, que sous couleur d'aménagement intérieur, la salle du chapitre, demeurée intacte, a été transformée en belles chambres moderne style! il y a quelques années.

Je pense que tous efforts doivent être tentés pour éviter la continuation de tels actes de barbarie, et je suis trop assuré de votre goût du beau pour ne pas être convaincu qu'il me suffit de vous signaler un danger pour savoir quel zèle vous emploierez à y parer.

Je ne sais de quelle manière il vous sera possible de sauvegarder cette porte romane — autant même que les deux fenêtres géminées, de facture très spéciale et assez rare — il me suffit de vous signaler l'existence de ces deux morceaux d'architecture.

Il me reste à vous faire connaître l'habitation abbatiale, à titre de curiosité. Ce bâtiment, de l'époque Louis XVI, a conservé sa façade à peu près intacte; l'intérieur, divisé en trois corps, est habité par trois familles. J'ignore quels ravages ont pu être commis dans cet intérieur.

Cette habitation, qui s'élève à une courte distance de l'église, perpendiculairement à sa façade septentrionale, ne paraît pas mériter d'autres observations.

Je vous remercie, par avance, messieurs, de bien vouloir m'écouter, et, je vous prie me m'excuser du temps que je prends à vos occupations; je ne pouvais, cependant, m'adresser à des esprits plus compétents et mieux disposés à m'entendre plaider une cause qui est si chère à tous ceux que désespère la fureur destructive de tout ce qui représente notre histoire nationale.

Ce n'est pas en notre époque, où je ne sais quelle hideuse pensée antipatriote ose montrer son aberration qu'il faut encore y aider — oh! inconsciemment, je m'empresse de le dire — par des destructions ajoutant à l'affaiblissement historique. Tout ce qui peut aider à maintenir cet historique et notre foi dans la race doit être sauvegardé; il me paraît que la conservation d'un vestige a sa raison philosophique d'être autant que celle de la conservation du génie de la langue, des coutumes et de l'esprit de patrie, car tout cela s'enchaîne et constitue même l'idée de cette patrie.

Ce n'est point enfantillage de garder une pierre si l'aspect de cette pierre apprend aux enfants le génie de la race; non plus il n'est puéril de sauvegarder une charte, un meuble, un tableau, une œuvre quelconque d'art, pour ce même motif.

A tout détruire on détruit le passé, et le passé, c'est l'âme de notre France, c'est la conduite dans le présent et la foi dans l'avenir.

PIERRE DELCOURT.